

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Marlene Jennings, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 13 février 2020 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Listes des déboursés
5. Imposition partagée sur le territoire commun de la Commission scolaire des Trois-Lacs et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson
6. Système d'achats coopératif – adoption des catégories de produits et service pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2022
7. Système d'achats coopératif – adhésion du Comité de gestion pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2022
8. Système d'achats coopératif – organismes invités à participer et frais de participation pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2022
9. Éducation en milieux défavorisés – *Modalités de répartition en pourcentage pour 2020-2021 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion (tiré à part)*
10. Éducation en milieux défavorisés – projection des allocations aux commissions scolaires de l'île de Montréal pour les mesures de rattrapage en milieux défavorisés 2020-2021
11. Projet de plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel et projet de plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2020-2021 (**confidentiel**)
12. Recrutement d'un coordonnateur aux ressources informationnelles – formation d'un comité de présélection et formation d'un comité de sélection
13. Règles de fonctionnement – séance du Comité de gestion – 14 mai 2020
14. Période de questions et commentaires des membres
15. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion

16. Levée ou ajournement de la séance

M. Frank di Bello souhaite la bienvenue à M. Steven Colpitts et demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

2. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2020 DU COMITÉ DE GESTION**

Sur la proposition de Mme Danielle Roberge, le procès-verbal de la séance du 13 février 2020 est approuvé tel que présenté.

3. **DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION**

Documents et rapports d'information

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 29 février 2020
- b) Rapport budgétaire au 29 février 2020
- c) Situation financière 2019-2020 – suivi au 29 février 2020
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 50 – emprunts à long terme (**tiré à part disponible pour consultation au Secrétariat général**)
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- f) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlement n° 90 – matières légales
- g) Choix des congés mobiles pour l'année 2020-2021
- h) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n° 10 – déclaration d'intérêts des membres (**confidentiel**)

4. **LISTES DES DÉBOURSÉS**

Documents déposés : - Listes des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 et du 1^{er} au 29 février 2020

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués aux listes déposées.

5. IMPOSITION PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Documents déposés : - Rapport du 24 mars 2020 du directeur – Taxe scolaire et documents annexés

ATTENDU QU'aux termes des articles 434.4 et 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal doit convenir avec la Commission scolaire des Trois-Lacs d'une proportion pour l'imposition des immeubles du territoire commun de cette commission scolaire et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour les immeubles qui ne peuvent être imposés exclusivement par l'une ou par l'autre;

ATTENDU QUE les articles précités prévoient, à cet effet, que chaque organisme scolaire qui a compétence sur le territoire visé impose une partie de l'évaluation uniformisée des immeubles, établie proportionnellement au nombre d'élèves qui, au 30 septembre de l'année précédente, sont inscrits dans les écoles relevant des commissions scolaires en cause et résident sur le territoire commun à ces commissions scolaires;

ATTENDU QU'au 30 septembre 2019, la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avaient respectivement dans leurs écoles 17 489 élèves et 5 759 élèves provenant de leur territoire commun. La proportion de l'évaluation uniformisée à imposer s'établit à 75,2 % pour la Commission scolaire des Trois-Lacs et à 24,8 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME DANIELLE ROBERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de fixer à 24,8 % la proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles devant être imposés pour l'année 2020-2021 par le Comité de gestion sur le territoire commun partagé avec la Commission scolaire des Trois-Lacs;
- 2° de transmettre cette résolution à la Commission scolaire des Trois-Lacs.

6. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADOPTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICE POUR LES APPELS D'OFFRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022

Document déposé : - Rapport du 23 mars 2020 de la Régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, selon les recommandations du comité des achats, la liste des catégories de produits qui feront l'objet d'appels d'offres ou de renouvellement de contrat pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2022 et de fixer le moment du lancement des appels d'offres pour ces produits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LUCIE PAINCHAUD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1^o d'établir, comme suit, la liste des catégories de produits et service qui feront l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2022 :

1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022	Papier hygiénique et papier essuie-mains
	Sacs à ordures
	Lampes et ballasts
	Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
	Filtres à air
	Mazout
	Matériels et équipements de sport
	Mobilier administratif et scolaire
	Agences de voyages
1 ^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022	Papier d'impression
	Fournitures de micro-informatique
	Enveloppes avec impression
	Fournitures de bureau

	Fournitures d'arts plastique
	Fournitures robotique pédagogique
	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs
	Uniformes de travail et équipements de sécurité

2° d'inviter les commissions scolaires à indiquer au Comité de gestion, avant le 31 mai 2020, leur intention d'adhérer au Système d'achats coopératif pour l'ensemble ou certaines des catégories de produits mentionnées au paragraphe précédent et de confirmer, s'il y a lieu, leur participation pour les périodes concernées.

7. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022

Document déposé : - Rapport du 23 mars 2020 de la Régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARLENE JENNINGS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer au Système d'achats coopératif pour les catégories de produits et les périodes suivantes :

Catégories	Périodes
Papier d'impression	1 ^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022
Papier hygiénique et papier essuie-mains	1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022
Sacs à ordures	1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022
Lampes et ballasts	1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022
Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire	1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022
Filtres à air	1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022
Fournitures de micro-Informatique	1 ^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022

Fournitures de bureau	1 ^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022
Enveloppes avec Impression	1 ^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022
Mobilier administratif et scolaire	1 ^{er} mars 2021 au 28 février 2022

8. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ORGANISMES INVITÉS À PARTICIPER ET FRAIS DE PARTICIPATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022

Documents déposés : - Rapport du 23 mars 2020 de la Régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements et document annexé

ATTENDU QUE par sa résolution 14 de la séance du 12 mai 2011, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal adoptait la Politique du Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE ladite politique prévoit que des organismes du milieu de l'éducation peuvent participer au Système d'achats coopératif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'inviter les organismes suivants à adhérer au Système d'achats coopératif pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2022 :
 - a) Collège Ahuntsic
 - b) Collège de Rosemont
 - c) Commission scolaire Kativik Llisarniliriniq
 - d) Quebec Association of Independent Schools
- 2° d'approuver les frais de participation tels que décrits au rapport déposé;
- 3° d'approuver les conventions aux organismes mentionnés au premier paragraphe et d'autoriser le président et la directrice générale du Comité de gestion à signer ces conventions, pour et au nom du Comité de gestion.

9. **ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – MODALITÉS DE RÉPARTITION EN POURCENTAGE POUR 2020-2021 DES ALLOCATIONS PRÉVUES AUX RÈGLES DE RÉPARTITION DU COMITÉ DE GESTION**

Documents déposés : - Rapport du 23 mars 2020 de l'analyste en administration et planification et document annexé (tiré à part)

ATTENDU QUE par sa résolution 7 de la séance du 13 décembre 2018, le Comité de gestion adoptait sa carte de la défavorisation 2018;

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 13 février 2020, le Comité de gestion adoptait les règles de répartition du solde du produit de la taxe scolaire et des revenus de placement de tout ou partie de ce produit pour assurer le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés des commissions scolaires de l'île de Montréal qui s'appliquent pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024;

ATTENDU QUE par sa résolution 8 du 13 février 2020, le Comité de gestion adoptait le document intitulé *Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires — inscriptions au 8 novembre 2019*;

ATTENDU QUE le document *Modalités de répartition en pourcentage pour 2020-2021 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* illustre l'application des modalités de répartition en fonction de la carte de la défavorisation et de la classification des écoles primaires selon les inscriptions au 8 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVEN COLPITTS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'autoriser la publication du document *Modalités de répartition en pourcentage pour 2020-2021 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;
- 2° de diffuser gratuitement ledit document en format papier et en format électronique sur le site Web du Comité de gestion.

10. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – PROJECTION DES ALLOCATIONS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LES MESURES DE RATTRAPAGE EN MILIEUX DÉFAVORISÉS 2020-2021

Documents déposés : - Rapport du 25 mars 2020 de la directrice générale et documents annexés

La directrice générale présente la projection des allocations aux commissions scolaires pour l'année 2020-2021.

11. PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL ET PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Documents déposés : - Rapport du 23 mars 2020 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) adoptée par la résolution 11 du 15 février 2018, l'employeur doit adopter un plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année;

ATTENDU QU'aux termes des articles 7-6.03 et 7-6.04 de la convention collective du Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) adoptée par la résolution 8 du 14 décembre 2017, l'employeur doit présenter les orientations prévues au plan d'effectif au plus tard le 1^{er} mai de chaque année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter des projets de plans d'effectifs 2020- 2021 pour ces deux catégories de personnel et de les soumettre pour consultation aux syndicats concernés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LUCIE PAINCHAUD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le projet de plan d'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;
- 2° d'adopter le projet de plan d'effectif 2020-2021 du personnel professionnel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;

3° de consulter, du 9 au 20 avril 2020, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) et le Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (SPP-CGTSIM (FP-CSN) sur le projet de plan d'effectif qui les concerne, le tout en vue de leur adoption le 14 mai 2020.

12. RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR AUX RESSOURCES INFORMATIONNELLES – FORMATION D'UN COMITÉ DE PRÉSÉLECTION ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

Documents déposés : Rapport du 24 mars 2020 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE le 5 mars 2020, le coordonnateur aux ressources informationnelles du Comité de gestion a avisé de la date de sa retraite, le 29 août 2020 et que son dernier jour de travail sera le 23 juin 2020;

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 10 juillet 2014, le Comité de gestion a adopté sa Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires qui prévoit à l'article 4-1.04 que le recrutement se fait par affichage à l'interne et à l'externe simultanément. La sélection se fait par le biais d'un comité de présélection qui est suivi d'un comité de sélection qui est composé de deux (2) membres du Comité de gestion en plus des membres du comité de présélection;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au recrutement d'une personne pour remplacer le coordonnateur aux ressources informationnelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de désigner M. Pierre Venne comme membre du comité de présélection en compagnie de la directrice générale;
- 2° de déroger à la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires afin de désigner un seul membre pour siéger au comité de sélection avec les membres du comité de présélection;
- 3° de désigner le président, M. Frank di Bello pour siéger au comité de sélection;
- 4° de nommer un substitut à M. Frank di Bello en cas d'incapacité d'agir sur le comité de sélection, soit Mme Lucie Painchaud;

13. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT – SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION – 14 MAI 2020

ATTENDU les Règles de fonctionnement adoptées par le Comité de gestion le 11 mai 2017 par la résolution 14 qui prévoient la tenue de séance publique et les formalités de participation des membres aux séances;

ATTENDU QUE par la résolution 11 de la séance du 9 mai 2019, le Comité de gestion a adopté son calendrier de séance, lequel prévoit les journées et l'heure des séances;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles de la pandémie Covid-19 et des mesures de distanciation sociale, émises par les différentes instances gouvernementales, qui suggèrent des modifications au mode de fonctionnement normal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de déroger aux Règles de fonctionnement lors de la séance du 14 mai 2020 en tenant la rencontre privément et en permettant à tous les membres de participer et de voter à la séance par conférence téléphonique, ou tout autre moyen électronique ou les membres peuvent communiquer entre eux;
- 2° de modifier la résolution 11 du 9 mai 2019 afin de débiter cette séance à 16 h.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Mme Danielle Roberge souhaite savoir si des hypothèses de travail ont été élaborées afin de maintenir les allocations aux commissions scolaires compte tenu des effets économiques reliés à la pandémie Covid-19.

Mme Hélène Meagher informe les membres que plusieurs scénarios ont été analysés et ont tous comme objectif de ne pas diminuer les allocations aux commissions scolaires.

15. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

16. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Steven Colpitts, la présente séance est levée à 19 h 09.